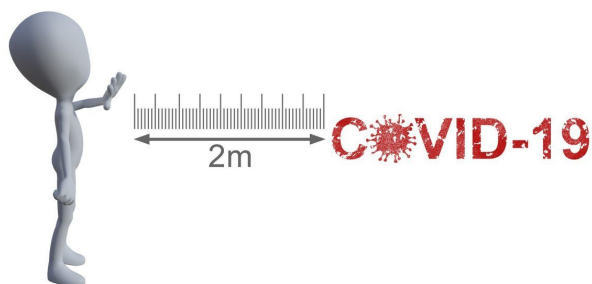


Directives TBC pour un retour en chantier sécuritaire - Covid-19



**En vigueur
le 20 avril 2020**

Respectez la distanciation de 2 mètres demandée et portez vos lunettes de sécurité ou la visière en tout temps!



Si vous ne pouvez pas respecter une distance de 2 mètres et lors de la réception de marchandise, vous devez obligatoirement porter la visière ainsi que les gants.

Respectez toutes les procédures mises en place par le Maître d'Oeuvre sur le chantier.

Lavez-vous souvent les mains!

- En arrivant et en quittant le chantier;
- Avant et après le repas et les pauses;
- Avant et après être allé à la salle de bain;
- Avant et après être allé fumer,

Toussez ou éternuez dans votre coude!

Évitez de vous toucher les yeux et le visage!

Désinfectez vos outils entre chaque passation!

Si vous avez des symptômes s'apparentant à ceux de la Covid-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, perte soudaine de l'odorat), vous devez immédiatement informer votre supérieur, retourner et rester chez vous et composer le **1-877-644-4545** afin de recevoir les directives.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au document complet sur notre site Web www.tbc.qc.ca. Zone employés N'hésitez pas à nous écrire à COVID.19@tbc.qc.ca